



49^e RAPPORT DE GESTION

2005/2006

LIZERNE ET MORGE S.A. SION

ACTIONNAIRES

Electricité de Laufenbourg S.A. (EGL)	50 %
FMV S.A. (FMV)	20 %
Ville de Sion (SION)	20 %
Municipalité de Sierre (SIERRE)	10 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans, soit de 2005 à 2008.

MM. Marcel Maurer	à Sion, Président
Florian Grognoz	à Cheseaux-Noréaz, Vice-Président
Nicolas Antille	à Veyras
Raoul Albrecht	à Baden
Guy Bühler	à Geroldswil
Paul Michellod	à Leytron

Représentant des communes concédantes

M. Stéphane Germanier, à Vétroz

Délégué du Gouvernement valaisan

M. Guy Cotter, à Ayent

Secrétaire du conseil d'administration

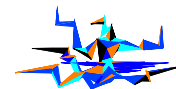
M. Raphaël Morisod, à Sion

ORGANE DE RÉVISION

KPMG Fides Peat, à Lausanne

GESTION ET EXPLOITATION

L'Energie de Sion-Région S.A., à Sion



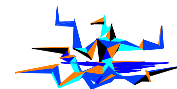
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marché de l'électricité

Au mois de septembre 2005, le Conseil national a repris le dossier sur la libéralisation du marché de l'électricité. Trois volets sont abordés : l'approvisionnement en électricité, les installations électriques et les énergies renouvelables. Les modalités de libéralisation du marché de l'électricité ont provoqué de vifs débats. Finalement, pour la Chambre haute, seuls les clients consommant plus de 100'000 kWh/an devraient pouvoir choisir leur fournisseur d'électricité, dans un premier temps. Cinq ans plus tard, le marché devrait être ouvert à tous, les petits consommateurs gardant le choix entre l'accès libre ou un régime d'approvisionnement garanti. La loi sur les installations électriques régleme le transit et le négoce transfrontaliers de l'électricité avant la libéralisation définitive du marché. Elle attribue à une société nationale la gestion et l'exploitation du réseau de transport électrique ainsi que la représentation des intérêts de la Suisse auprès des gestionnaires de réseaux de transport étrangers. La promotion des énergies renouvelables vise quant à elle à faire passer la part de celles-ci à la couverture des besoins de 67 % aujourd'hui à 77 % à l'horizon 2030. Cela représente une augmentation de 5400 millions de kWh ou plus de la moitié de la production hydroélectrique moyenne du canton du Valais. Le recours accru aux énergies renouvelables provoquera une augmentation des coûts de production de l'électricité. Il est important pour les acteurs de l'économie électrique suisse de disposer d'un cadre légal clair pour pouvoir garantir la sécurité d'approvisionnement, tant au niveau des infrastructures de production que de transport.

Perspectives énergétiques

En Suisse, l'année 2005 a été marquée par une baisse de la production nationale et une forte hausse des prix de gros sur les marchés européens de l'électricité. Cette situation résulte des conditions hydrologiques inférieures à la moyenne, d'une hausse de la consommation et de conditions cadres défavorables pour décider des investissements dans le parc de production. La société actuelle qui utilise largement les nouvelles technologies est de plus en plus tributaire de l'électricité. La Suisse a besoin de nouvelles centrales de production d'électricité. Le potentiel des forces hydrauliques doit être exploité comme celui des énergies alternatives. Dans cette perspective, une flexibilisation des débits de dotation contribuerait à une meilleure valorisation des ressources indigènes renouvelables.



EXPLOITATION

Les pluies diluviennes enregistrées à la fin août 2005 ont entraîné une énorme quantité de matériel dans la rivière de la Nétage. La prise d'eau a été complètement obstruée, ainsi qu'une partie de la galerie la reliant à celle de la Morge. Des travaux importants ont été réalisés pour dégager la prise d'eau et permettre un écoulement dans la galerie d'amenée.



Dégagement de la prise d'eau de la Nétage

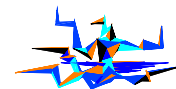
A part cet événement particulier, l'exploitation et la maintenance de l'aménagement ont permis d'assurer la production régulière d'électricité.

A la digue du Godey, les travaux relatifs à l'assainissement du lit amont de la Lizerne sont achevés. Exigés par l'Office fédéral de l'énergie, ces travaux éviteront, lors de crues exceptionnelles, un apport important de bois sur le déversoir.

La visite quinquennale des galeries d'amenée d'eau a été effectuée en période hivernale; leur état correspond aux exigences de sécurité d'exploitation.

A la centrale d'Ardon, les révisions annuelles ont eu lieu, comme de coutume, durant la période hivernale. Sur le groupe n° 1, l'embouchure de l'injecteur inférieur a dû être remplacée suite à une fissuration.

Au poste de couplage 65 kV, l'ensemble des disjoncteurs SF6 a été révisé.



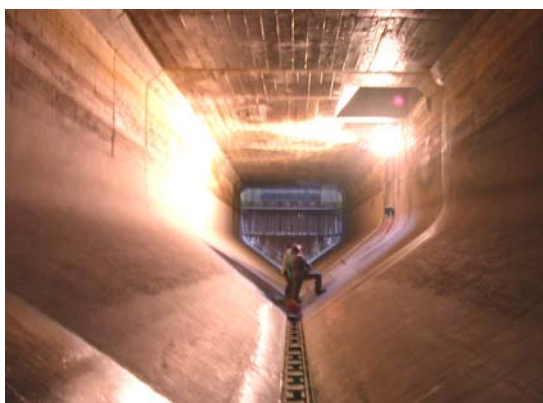
Les travaux de renouvellement et d'automation se poursuivent conformément à la planification prévue. Durant cet exercice, un arrêt complet de l'aménagement a été nécessaire pour réaliser les travaux principaux suivants :

- A la prise d'eau de la Morge, la grille d'entrée a été remplacée et équipée d'un dégrilleur automatique.



Dégrilleur automatique à la prise d'eau de la Morge

- L'ensemble des installations hydrauliques et de contrôle-commande a été entièrement renouvelé.
- A Derborence, le dessableur n° 1 du Liapay a été démonté et complètement rénové.



Réfection du dessableur n° 1 du Liapay



Production d'énergie

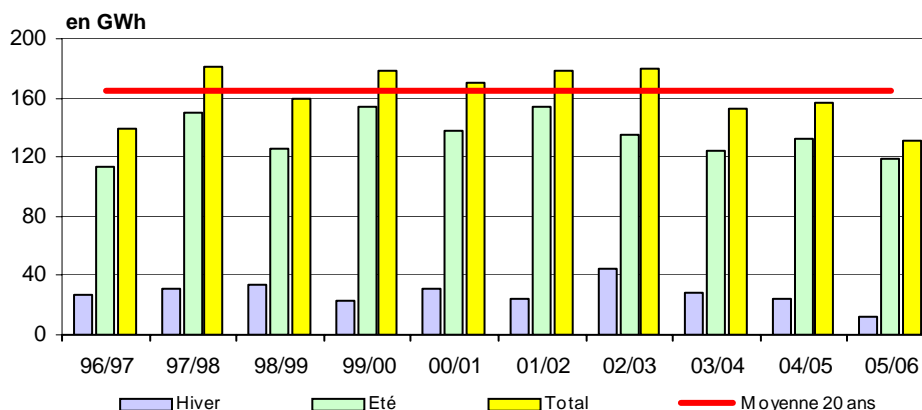
La production de l'année 2005/2006, groupe auxiliaire compris, se situe à 21 % en dessous de la moyenne multiannuelle. Il s'agit de la plus faible production enregistrée durant ces 20 dernières années.

La production hivernale a été fortement influencée par la rigueur et la sécheresse de l'hiver dernier et partiellement par le manque d'apport de la Nétage durant 3 mois. Elle représente seulement le 43 % de la moyenne multiannuelle.

La faible couverture neigeuse de l'hiver 2004/2005 et le manque de précipitations sont à l'origine de la faible production estivale qui se situe à 84,5 % de la moyenne multiannuelle.

La production totale nette de l'aménagement (centrale d'Ardon et groupe auxiliaire) se répartit de la manière suivante :

	2005/2006 MWh	2004/2005 MWh	Moyenne des 20 ans MWh
Production d'été	118'276	132'536	136'660
Production d'hiver	12'466	24'087	28'836
Production annuelle	130'742	156'623	165'496

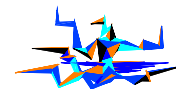


La petite centrale de Balavaud a produit durant l'année hydrologique 1'582 MWh. Cette production se situe à 67.4 % de la moyenne multiannuelle.

Après déduction des fournitures d'énergie aux communes concédantes, la production totale nette mise à disposition des partenaires s'élève à 128'261 MWh.

Personnel

L'effectif du personnel d'exploitation de l'aménagement est de 10 collaborateurs, à la clôture de l'exercice. Le Conseil d'administration remercie la direction et le personnel de Lizerne & Morge SA pour la qualité et l'intensité de leur engagement au cours de l'année écoulée.

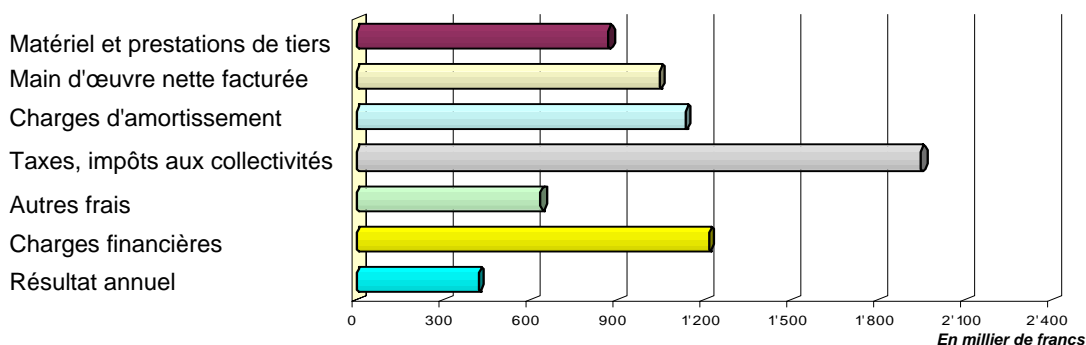


COMPTES ANNUELS

Charges et produits

La diminution des frais annuels par rapport à l'année précédente (de CHF 6.876 mio à CHF 6.768 mio) est due à une baisse du poste "Redevances et impôt spécial" (- CHF 0.3 mio) liée à une faible production. D'autre part, la position "Matériel et prestations de tiers" a enregistré des frais extraordinaires qui proviennent de la réparation du canal d'aménée de la Nétage. Au bénéfice d'une assurance, notre société a été indemnisée pour la perte d'exploitation subie.

Au 30 mars 2006, l'emprunt de CHF 30 mio 2001-2006 a été remboursé et refinancé à hauteur de CHF 28 mio, à des conditions plus avantageuses. Il en résultera une diminution des frais financiers.



Le "résultat" permet l'attribution d'un dividende correspondant à un intérêt équitable sur le capital mis à disposition par les actionnaires. Le dividende 2005/2006 se monte à 4 % du capital-actions.

Actif

Les créances sur ventes et prestations concernent principalement le montant facturé à la clôture de l'exercice pour la vente d'énergie de la centrale de Balavaud.

Le compte de régularisation de l'actif englobe la valeur des impôts anticipés à récupérer et des primes d'assurances payées d'avance.

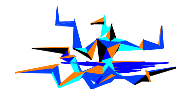
Passif

Les dettes sur achats et prestations concernent principalement le solde des frais annuels à la charge des partenaires.

Le compte de régularisation du passif englobe principalement les redevances courues et les recettes reçues d'avance.

Organe de révision

L'Assemblée générale du 19 août 2005 a confié le mandat de révision, pour une année, à KPMG Fides Peat Audit, à Lausanne.



COMPTE DE PROFITS ET PERTES

en mille CHF	Annexe	2005/06	2004/05
Frais annuels à la charge des partenaires	5	6 767	6 876
Autres produits d'exploitation	6	798	616
Produits d'exploitation		7 565	7 492
Matériel et prestations de tiers	7	-870	-427
Main d'œuvre facturée		-1 359	-1 295
Redevances et impôt spécial	8	-1 517	-1 817
Energie gratuite, de restitution		-42	-42
Charges d'amortissement		-1 133	-1 138
Autres charges d'exploitation		-636	-641
Impôts sur le capital et impôts divers		-220	-189
Charges d'exploitation		-5 777	-5 549
Résultat avant intérêts et impôts		1 788	1 943
Produits financiers	9	20	9
Charges financières	10	-1 215	-1 214
Résultat avant impôt sur le bénéfice		593	738
Impôt sur le bénéfice	11	-172	-317
Résultat		421	421



BILAN

en mille CHF	Annexe	31.03.2006	31.03.2005
Immobilisations corporelles	12	39 699	39 874
Immobilisations incorporelles	12	285	292
Total de l'actif immobilisé		39 984	40 166
Créances résultant de ventes et de prestations	13	22	25
Autres créances	14	4	0
Comptes de régularisation actif	15	75	85
Liquidités	4	110	2 224
Total de l'actif circulant		211	2 334
TOTAL DE L'ACTIF		40 195	42 500
Capital-actions		10 000	10 000
Réserve générale		997	976
Résultat au bilan		421	421
Total des fonds propres		11 418	11 397
Dettes financières à long terme	16	27 000	30 000
Total des fonds étrangers à long terme		27 000	30 000
Dettes financières à court terme	17	1 000	0
Dettes résultant d'achats et de prestations	18	577	906
Comptes de régularisation passif	19	200	197
Total des fonds étrangers à court terme		1 777	1 103
Total des fonds étrangers		28 777	31 103
TOTAL DU PASSIF		40 195	42 500



TABLEAU DE FINANCEMENT

en mille CHF	2005/06	2004/05
Résultat	421	421
Amortissements	1 133	1 138
Cash flow	1 554	1 559
Variation de l'actif circulant net (liquidités non comprises)	-317	265
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	1 237	1 824
Investissements nets sur immobilisations corporelles	-951	-1 072
Free cash flow	286	752
Dividende distribué	-400	- 400
Variation des dettes financières à long terme	-3 000	0
Variation des dettes financières à court terme	1 000	0
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	-2 400	- 400
Variation des liquidités	- 2 114	352
<i>Justification</i>		
Liquidités au début de l'exercice	2 224	1 872
Liquidités à la fin de l'exercice	110	2 224
Variation des liquidités	-2 114	352

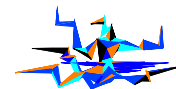


TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions se divise en 1'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10'000.— chacune. Les fonds propres ont évolué de la manière suivante :

en mille CHF	Capital-actions	Réserve générale	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.04.04	10 000	955	421	11 376
Attribution		21	-21	0
Dividende			-400	-400
Résultat de l'exercice 2004/05			421	421
Capitaux propres au 31.03.05	10 000	976	421	11 397

en mille CHF	Capital-actions	Réserve générale	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.04.05	10 000	976	421	11 397
Attribution		21	-21	0
Dividende			-400	-400
Résultat de l'exercice 2005/06			421	421
Capitaux propres au 31.03.06	10 000	997	421	11 418

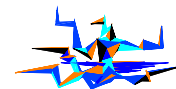
A l'assemblée générale, chaque action donne droit à une voix.



CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

en mille CHF	2005/06	2004/05
Détail des comptes		
Frais annuels à la charge des partenaires	6 767	6 876
Autre produits d'exploitation	798	616
Produits financiers	20	9
Prestations de l'entreprise	7 585	7 501
Matériel et prestations de tiers	-870	-427
Autres charges d'exploitation	-636	-641
Prestations préalables	-1 506	-1 068
Résultat brut réalisé	6 079	6 433
Amortissements	- 1 133	-1 138
RÉSULTAT NET RÉALISÉ	4 946	5 295

en mille CHF		2005/06	2004/05
Répartition des charges	en %		
Main d'oeuvre facturée	27.5	1 359	1 295
Redevances et impôt spécial	30.7	1 517	1 817
Energie gratuite, de restitution	0.8	42	42
Impôts	7.9	392	506
Taxes et impôts aux collectivités publiques	39.4	1 951	2 365
Intérêt sur le capital étranger	24.6	1 215	1 214
Intérêt sur le capital propre	8.1	400	400
Attribution à la réserve	0.4	21	21
RÉPARTITION TOTALE	100.0	4 946	5 295



ANNEXE

1- Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes annuels de la Lizerne et Morge S.A. ont été établis conformément aux règles du droit des sociétés anonymes et en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les commentaires ci-après comprennent également les informations prescrites à l'article 663b du Code des obligations (CO), "Annexe".

2- Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan aux coûts d'achat ou de production diminués des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique ou, pour les installations avec droit de retour, au maximum sur la durée de la concession.

Les durées estimées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Bâtiments d'exploitation et administratifs	35 - 50 ans
Installations partie électrique	10 - 40 ans
Installations partie hydraulique	25 - 90 ans
Installations de transport	25 - 40 ans
Installations de distribution	25 - 40 ans
Circuits de mesure et de contrôle commande	5 - 15 ans
Installations en construction et projets	seulement en cas de dépréciation de valeur

Les immobilisations incorporelles (concessions) sont prises en compte dans le bilan à leur valeur d'achat, et l'amortissement est fait linéairement sur la durée de la concession, soit de 90 ans.

Les investissements pour le renouvellement ou l'amélioration de l'aménagement sont activés si leur durée est prolongée d'une manière significative, si leur capacité est augmentée ou si une amélioration substantielle de la qualité de la production peut être obtenue.

3- Dépréciation d'actifs

La valeur comptable des actifs de la société est vérifiée périodiquement et ajustée en conséquence si une perte de valeur durable est intervenue.

4- Liquidités et titres

Les liquidités contiennent les avoirs postaux et bancaires, ainsi que les placements financiers auprès des banques avec une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à la valeur nominale.

Les titres sont repris aux coûts d'acquisition diminués d'éventuelles pertes de valeurs.

5- Frais annuels à la charge des partenaires

Les frais non couverts par les autres produits d'exploitation, ainsi que par les produits financiers sont, selon le règlement contractuel, pris en charge par les actionnaires en fonction de leur participation.



6- Autres produits d'exploitation

en mille CHF	2005/06	2004/05
Ventes d'énergie et d'eau	263	292
Indemnités d'assurance (Perte d'exploitation)	194	0
Autres produits divers	341	324
Total	798	616

7- Matériel et prestations de tiers

en mille CHF	2005/06	2004/05
Matériel et prestations de tiers ordinaires	581	427
Dégât non assuré	289	0
Total	870	427

8- Redevances et impôt spécial

en mille CHF	2005/06	2004/05
Redevances hydrauliques aux communes	607	727
Impôt spécial sur les forces hydrauliques canton	910	1 090
Total	1 517	1 817

9- Produits financiers

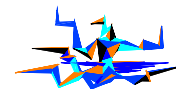
en mille CHF	2005/06	2004/05
Produits des intérêts bancaires	9	6
Autres produits financiers	11	3
Total	20	9

10- Charges financières

en mille CHF	2005/06	2004/05
Intérêts sur emprunts	1 214	1 214
Autres charges financières	1	0
Total	1 215	1 214

11- Impôt sur le bénéfice

en mille CHF	2005/06	2004/05
Impôts sur le bénéfice de l'exercice	172	181
Impôts sur le bénéfice rattrapage 2001-2004	0	136
Total	172	317



12- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Immeubles	Installations de production	Installations en construction	Concessions	Total
Valeurs d'achat au 01.04.05	660	64 850	1 938	350	67 798
Entrées	0	0	955	0	955
Changement de position	0	4	-4	0	0
Sorties	0	-3	-3	0	-6
Valeurs d'achat au 31.03.06	660	64 851	2 886	350	68 747
Amort. cumulés au 01.04.05	-660	-26 914	0	-58	-27 632
Amortissements 2005/2006	0	-1 118	0	-7	-1 125
Amortissements non planifiés	0	-9	0	0	-9
Sorties	0	3	0	0	3
Amort. cumulés au 31.03.06	-660	-28 038	0	-65	-28 763
Valeur comptable nette au 31.03.06	0	36 813	2 886	285	39 984
Valeur comptable nette au 31.03.05	0	37 936	1 938	292	40 166

Les valeurs d'assurances incendie des installations de production et des immeubles s'élèvent, le 31.03.2006, à CHF 42.6 mio (31.03.2005 CHF 42.5 mio).

13- Créances résultant de ventes et de prestations

en mille CHF	31.03.2006	31.03.2005
Vis-à-vis de tiers	22	25
Total	22	25

14- Autres créances

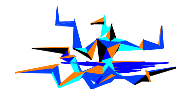
en mille CHF	31.03.2006	31.03.2005
Vis-à-vis de tiers	4	0
Total	4	0

15- Comptes de régularisation actif

en mille CHF	31.03.2006	31.03.2005
Actifs transitoires vis-à-vis de tiers	75	85
Total	75	85

16- Dettes financières à long terme

en mille CHF			31.03.2006	31.03.2005
Taux d'intérêt	Durée	Résiliation		
3.99	30.03.01-30.03.06	-	0	30 000
2.54	30.03.06-29.03.16	-	20 000	0
2.52	30.03.06-29.03.14	-	7 000	0
Total			27 000	30 000



17- Dettes financières à court terme

en mille CHF			31.03.2006	31.03.2005
Taux d'intérêt	Durée	Résiliation		
2.52	30.03.06-30.03.07	-	1 000	0
Total			1 000	0

18- Dettes résultant d'achats et de prestations

en mille CHF		31.03.2006	31.03.2005
Vis-à-vis de tiers		340	451
Vis-à-vis des sociétés liées		237	455
Total		577	906

19- Comptes de régularisation passif

en mille CHF		31.03.2006	31.03.2005
Dettes fiscales		127	101
Redevances et impôt spécial		55	94
Passifs transitoires vis-à-vis de tiers		18	2
Total		200	197

20- Engagements résultant de la prévoyance professionnelle

La société n'a pas de collaborateur propre. Conformément au contrat de mandat, le personnel nécessaire est mis à disposition par l'Energie de Sion-Région S.A. Les frais de personnel figurant au compte de résultat correspondent aux charges facturées par l'Energie de Sion-Région S.A. Par conséquent, la société n'est pas porteuse de risques selon Swiss GAAP RPC 16.

21- Relations avec des sociétés liées

Les sociétés liées comprennent toutes les sociétés et collectivités de droit public énumérées en page 1 du présent rapport. Le cadre général des relations entre la société et ses actionnaires est défini par un contrat de partenaires. Si des relations substantielles existent avec ceux-ci, elles sont mentionnées dans les remarques respectives sur le bilan et le compte de profits et pertes. Toutes les transactions sont traitées conformément aux contrats de partenaires.

22- Indications supplémentaires

Après la date de bouclage des comptes au 31.03.2006, aucun événement méritant d'être relevé n'est intervenu.

Il n'existe pas d'autre fait devant être signalé en vertu de l'article 663b du CO ou des normes Swiss GAAP RPC.



PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante:

CHF	2005/06	2004/05
Report de l'exercice précédent	-	-
Résultat de l'exercice	421'000	421'000
Résultat au bilan	421'000	421'000
Dividende 4 % (exercice précédent: 4 %)	400'000	400'000
Attribution à la réserve générale	21'000	21'000
Report à nouveau	-	-
Total	421'000	421'000

Sion, le 16 juin 2006

Au nom du conseil d'administration
Le Président

Marcel Maurer



ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a élu, lors de sa séance constitutive du 18 août 2005, Monsieur Marcel Maurer en tant que Président du conseil d'administration et Monsieur Florian Grognez en qualité de Vice-président.

Conformément à l'article 21 des statuts, il appartiendra également à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice écoulé d'élire l'organe de révision pour l'exercice 2006/07.

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des actionnaires de

Lizerne et Morge S.A., Sion

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (compte de profits et pertes, bilan, tableau de financement et annexe, à l'exception du calcul de la valeur ajoutée qui ne fait pas partie des Swiss GAAP RPC) reproduits dans le présent rapport de gestion de Lizerne et Morge S.A. pour l'exercice arrêté au 31 mars 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC. En outre, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG Fides Peat



Blaise Wägli
Expert-comptable dipl.
Réviseur responsable



ppn Yannick Roh
Expert-comptable dipl.

Lausanne, le 19 juin 2006